



DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE LA MARINE : *sous-direction « personnel » ; bureau « personnel militaire ».*

**CIRCULAIRE N° 0-42548-2007/DEF/DCCM/PERS/MIL relative à la préparation par correspondance au concours ouvert en 2008 pour le recrutement dans le corps des commissaires de la marine, au grade de commissaire de 3<sup>e</sup> classe, d'officiers mariniers et de secrétaires administratifs de l'administration centrale ou des services extérieurs du ministère de la défense – cycle 2007-2008.**

*Du 16 juillet 2007*

NOR D E F B 0 7 5 1 6 7 3 C

---

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Trois annexes.

*Texte abrogé :*

Circulaire n° 469/DEF/DCCM/PERS/MIL du 3 juillet 2006 (BOC/PA 22, texte 99).

*Référence de publication :* BOC N°23 du 21 septembre 2007, texte 24.

---

1. Un concours pour le recrutement dans le corps des commissaires de la marine, au grade de commissaire de 3<sup>e</sup> classe, d'officiers mariniers et de secrétaires administratifs de l'administration centrale ou des services extérieurs du ministère de la défense sera organisé en 2008.

La Revue d'Études organise, avec l'agrément de la direction centrale du commissariat de la marine (DCCM), un cours par correspondance, de juillet 2007 à mars 2008, préparant aux épreuves écrites et orales de ce concours.

2. Les candidats devront s'inscrire directement auprès de la Revue d'Études avant le 28 septembre 2007 au moyen du modèle d'imprimé indiqué en annexe I et joindre à cet envoi un chèque du montant du versement initial.

Une copie de la fiche d'inscription sera obligatoirement adressée à la DCCM pour les candidats qui souhaitent obtenir une prise en charge partielle des frais d'inscription dans les conditions prévues au point 3 ci-après.

3. Le tarif du cours est indiqué en annexe II.

La marine prendra à sa charge 75 p. 100 du coût de la préparation au bénéfice des candidats qui :

- n'auront pas bénéficié au cours des années précédentes d'une prise en charge de ce même cours ;
- rempliront les conditions figurant à l'annexe III, pour pouvoir se présenter au concours pour le recrutement dans le corps des commissaires de la marine, au grade de commissaire de 3<sup>e</sup> classe, d'officiers mariniers et de secrétaires administratifs de l'administration centrale ou des services extérieurs du ministère de la défense organisé en 2008 ;
- feront preuve d'une assiduité suffisante, qui sera jugée sur l'ensemble de la préparation.

4. La circulaire n° 469/DEF/DCCM/PERS/MIL du 3 juillet 2006, relative à la préparation par correspondance au concours ouvert en 2007 pour le recrutement dans le corps des commissaires de la marine, au grade de commissaire de 3<sup>e</sup> classe, d'officiers mariniers et de secrétaires administratifs de l'administration centrale ou

des services extérieurs du ministère de la défense, cycle 2006-2007, est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1<sup>re</sup> classe,  
directeur central du commissariat de la marine,*

Bernard LENOIR.

ANNEXE I.

**FICHE D'INSCRIPTION AU COURS PRÉPARATOIRE AU CONCOURS INTERNE POUR LE  
RECRUTEMENT DE COMMISSAIRES DE LA MARINE ASSURE PAR LA REVUE D'ÉTUDES.**

**FICHE D'INSCRIPTION AU COURS PRÉPARATOIRE AU CONCOURS  
INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DE COMMISSAIRES DE LA MARINE  
ASSURE PAR LA REVUE D'ÉTUDES (1).**

NOM :  
Prénom :  
Grade :  
Matricule :  
Spécialité :  
Date d'entrée au service :  
Affectation actuelle :

désire s'inscrire au cours préparatoire par correspondance au concours interne de recrutement de commissaires de la marine.

Les devoirs devront être envoyés à l'adresse suivante :

Je déclare n'avoir jamais bénéficié – avoir bénéficié (2) d'une prise en charge financière de ce cours par la marine.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions requises pour participer au concours 2008 (3).

A \_\_\_\_\_, le

*Signature*

---

(1) A établir en 2 exemplaires et à adresser obligatoirement avant le 28 septembre 2007:

- le 1<sup>er</sup> exemplaire à la Revue d'Études – 32 rue, Delizy – 93500 Pantin
- Tél. : 01-44-54-22-30, accompagné d'un chèque du montant du versement initial ;
- le 2<sup>e</sup> exemplaire à la direction centrale du commissariat de la marine – sous-direction « personnel » – 2, rue Royale – 00352 Armées.

(2) Rayer les mentions inutiles.

(3) En cas de doute, l'intéressé doit se renseigner auprès de son bureau militaire.

ANNEXE II.

**TARIF DU COURS PAR CORRESPONDANCE 2007-2008 PRÉPARANT AU CONCOURS  
INTERNE DE RECRUTEMENT DE COMMISSAIRES DE LA MARINE.**

<b>Préparations.</b>		<b>Tarifs en euros.</b>
M41-10	Commissaire - option droit public.	Comptant : 466,90 euros (1)
M41-20	Commissaire - option droit privé.	Paiement 5 fois : 492,28 euros (1) (5 × 98,46 euros)
M41-30	Commissaire - option économie.	
M41-19	Redoublants - option droit public.	Comptant : 250 euros (1)
M41-29	Redoublants - option droit privé.	Paiement 3 fois : 276 euros (1) (3 × 92 euros)
M41-39	Redoublants - option économie.	

Participation financière de la marine.

Elle s'effectue au profit des candidats réunissant les conditions prévues au point 3 de la circulaire (75 p. 100 du coût de préparation sur la base du paiement au comptant).

Modalités.

A la fin du cours, la Revue d'Études reversera la somme de 369,21 euros (trois cent soixante-neuf euros et vingt-et-un cents) à chacun des candidats bénéficiant, sur décision de la DCCM, d'une prise en charge partielle des dépenses engagées.

La Revue d'Études adressera à la DCCM la facture correspondant à ces remboursements.

---

(1) La somme de 25 euros correspondant aux droits d'inscription est comprise dans les tarifs indiqués ci-dessus.

ANNEXE III.

**CONDITIONS REQUISES POUR PARTICIPER EN 2008 AU CONCOURS INTERNE DE  
RECRUTEMENT DE COMMISSAIRES DE LA MARINE.**

Peuvent être admis à prendre part au concours interne ouvert en 2008, sous réserve de remplir les conditions d'aptitude physique pour l'admission dans le corps des commissaires de la marine, les officiers marinières et les secrétaires administratifs de l'administration centrale ou des services extérieurs du ministère chargé des armées réunissant au 1<sup>er</sup> janvier 2008 les conditions suivantes :

- être âgé de vingt-six ans au moins et de trente cinq ans au plus ;
- avoir au moins cinq ans d'ancienneté de services.